

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

3/1 – RESTRUCTURATION PHARMACIE DU TROCADERO – RUE DU
GENERAL DE GAULLE – PARCELLE SECTION ADa N° 78 –
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL

Les propriétaires de la Pharmacie du Trocadéro, située au n° 296 de la rue du Général de Gaulle, envisagent des travaux d'extension ainsi que la création de deux logements en lieu et place de l'immeuble d'habitation du n° 298 de ladite rue, qui leur appartient.

Dans le cadre de ce projet, la Pharmacie du Trocadéro, en tant qu'établissement recevant du public (type M, 5^{ème} catégorie), doit en outre se conformer à la réglementation en vigueur au titre du code de la construction et de l'habitation. A ce titre, des contraintes spécifiques en matière de sécurité et d'accessibilité sont à respecter.

En termes d'accessibilité, le cheminement extérieur d'accès à la Pharmacie du Trocadéro doit être rendu praticable pour les Personnes à Mobilité Réduite, via la création d'une rampe d'accès conforme à la réglementation.

Au vu de la contrainte physique du site et du permis de construire délivré le 11 mars 2014 avec prescriptions, cette rampe d'accès ne peut être réalisée que sur un terrain jouxtant la propriété de la Pharmacie du Trocadéro.

Au regard de l'intérêt général lié à l'amélioration du bâti, de l'offre commerciale dans ce secteur de la Ville et des conditions d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, la Ville accepte le principe de cette cession foncière aux conditions suivantes réunies : une emprise strictement limitée à l'emprise de la rampe, un montant correspondant au prix du marché, la prise en charge de tous les frais par le preneur et le maintien de capacités de stationnement sur la parcelle voisine, propriété de la Ville.

La parcelle nécessaire, appartenant actuellement à la Ville de Mons en Barœul, est située à proximité du n° 298 rue du Général de Gaulle et est reprise sous la référence cadastrale suivante : section ADa n° 78 pour une contenance de 11 m², à usage de cheminement et de parking (selon le document d'arpentage de la SCP Robart, géomètres-experts, du 04/03/2014).

Préalablement à la cession de ce terrain par la Ville à la Pharmacie du Trocadéro, il y a lieu d'intégrer cette parcelle dans le domaine privé de la commune.

Il est à souligner que conformément aux réglementations en vigueur, l'emprise de cette parcelle est interdite à l'usage du public depuis le 5 juin 2014. Cette interdiction, prononcée par arrêté municipal en date du 28 mai 2014 a été matérialisée sur le terrain par la SEARL Pharmacie du Trocadéro.

En conséquence, il vous est demandé de :

- constater la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section ADa n° 78 d'une contenance de 11 m²,
- prononcer le déclassement du domaine public communal de ce terrain,
- intégrer ce terrain dans le domaine privé communal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.